

## Bulletin n° 20

### Actualités

- En janvier dernier, au cours des consultations particulières concernant le projet de bonification du Régime de rentes du Québec (RRQ), le ministre Carlos Leitão affirmait que ces consultations marquaient « le début, non la fin du processus ». Or, Retraite Québec et le ministre Leitão n'ont annoncé depuis ce temps aucune tournée de présentation et d'information publique concernant l'importante réforme à venir du RRQ. Un projet de loi concrétisant cette réforme sera vraisemblablement déposé à l'automne 2017.

Soulignons que plusieurs intervenants ont fait valoir, pendant et après cette consultation de quatre jours, les inconvénients associés à une réforme du RRQ qui ne serait pas comparable à celle du Régime de pensions du Canada (RPC).

<http://www.finance-investissement.com/nouvelles/industrie/plans-financiers-bientot-plus-compliques/a/64581/1>

- Le 7 février dernier, le ministre fédéral Jean-Yves Duclos a fermé la porte à une hausse de l'âge d'admissibilité à la retraite, refusant ainsi de donner son aval à une proposition du conseil consultatif canadien en matière de croissance économique qui allait en ce sens. Le gouvernement fédéral maintient ainsi sa position, après avoir annulé la décision du gouvernement de Stephen Harper de hausser l'âge de la retraite à 67 ans.

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1015496/ministre-jean-yves-duclos-rejette-idee-hausser-age-admissibilite-retraite>

- Des consultations publiques concernant le projet de loi 126 se sont tenues à Québec les 22 et 23 février derniers. Ce projet de loi vise à restructurer le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) en modifiant les conditions d'admissibilité au régime, mais aussi en suspendant l'indexation des rentes pour une durée de cinq ans. Ce projet de loi fait suite à des discussions ayant eu lieu en 2016 entre le gouvernement, les salariés et les retraités concernés par cette restructuration. Mentionnons que l'Association des retraités et retraitées de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) et l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP), qui ont participé aux discussions, ont plaidé pour un retrait des mesures affectant le niveau de la rente, ainsi que pour la tenue d'une discussion élargie sur la situation du régime.

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cfp/mandats/Mandat-37257/index.html>

- Statistique Canada publiait le 13 février dernier les résultats d'une étude portant sur les tendances des cotisations à un REER et des retraits avant la retraite. Selon cette étude, le nombre de cotisants à un REER âgés de 25 à 54 ans au Canada a diminué de 16 % de 2000 à 2013. La valeur totale des cotisations annuelles à un REER a, quant à elle, fléchi d'environ 26 % pour la même période. On y apprend aussi que le nombre de personnes ayant retiré des fonds d'un REER avant la retraite s'est accru de 30 %. Si cette tendance se maintient, les REER occuperont vraisemblablement une place moins importante que prévu dans la composition du revenu des futurs retraités.

<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/170213/dq170213a-fra.pdf>

- Dans un cahier spécial du journal *Le Devoir*, publié le 18 février, l'investissement responsable au Québec est présenté à travers l'exposition de ses principes ainsi que des projets menés par ses promoteurs. Ce type d'investissement, qui est de plus en plus présent au Québec et au Canada, vise notamment à inclure des critères de durabilité, de soutenabilité et de solidarité dans les stratégies de placement des acteurs. Plus largement, il a pour objectif de favoriser une plus grande appropriation collective des enjeux de financement. Bâtirente et le Fonds de solidarité figurent parmi les organisations sous la loupe.

<http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/491801/se-tailler-une-place-sur-les-marches>

- À la suite du dépôt du budget par le gouvernement du Québec le 28 mars, la Caisse de dépôt et placement (CDPQ) a précisé le modèle de financement du Réseau électrique métropolitain. Ainsi, dans une mise à jour publiée dans la foulée du budget, on apprend que la filiale CDPQ Infra sera actionnaire majoritaire (51 %) du REM avec un investissement de 2,67 milliards de dollars, suivie du gouvernement du Québec qui détiendra 24,5 % des parts de l'organisation, avec un investissement confirmé de 1,28 milliard de dollars. La Caisse propose au gouvernement fédéral une participation similaire à celle du Québec.

[http://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/fr/nouvelles-medias/communiques/documents/dh\\_170328\\_note-budget-rem\\_fr.pdf](http://www.cdpq.com/sites/default/files/medias/fr/nouvelles-medias/communiques/documents/dh_170328_note-budget-rem_fr.pdf)

- Mentionnons que le projet du REM a soulevé plusieurs questions au sein d'associations de personnes retraitées dont l'épargne-retraite est gérée par la Caisse de dépôt et placement. En février dernier, l'Association des retraitées et des retraités de la FNEEQ (AREF), l'AQRP et l'AREQ ont fait partie des cosignataires d'une lettre explicitant ces questions importantes adressées aux responsables du projet.

<http://www.agrp.qc.ca/documents/documentation/Le-REM.pdf>